



## Compte-rendu CSA DIRAG du 28 octobre 2024

### Ordre du jour

1. Approbation ordre du jour.....	1
2. Approbation des PV précédents.....	1
3. Suivi des actions.....	1
4. Présentation du Plan d'Action Unique (PAP, plan d'action visites de site et plan d'action CSA).....	3
5. Finalisation des MO incendie (pour avis).....	3
6. Information sur le devenir du site du Lamentin et suites données (pour information).....	4
7. Point sur les effectifs en fonction et sur les recrutements en cours (pour information).....	4
8. Point relatif à la situation du service de prévision du CM971 (pour information).....	4
9. Présentation du DO "Assurer les missions permanentes de Météo-France en dehors des heures d'ouverture du Centre Météorologique de Guyane" (pour avis).....	5
10. Examen du registre RSST (pour information).....	5
11. Examen des accidents de service (pour information).....	5
12. Présentation du DUERP (pour avis).....	5
13. Mise en place du COSSIC à la DIRAG (pour information).....	5
14. Programmation des visites de site et des exercices d'évacuation (pour avis).....	5
15. Information sur les travaux d'installation de panneaux photovoltaïques sur les sites de Desaix et du Raizet (pour information).....	5
16. Questions diverses.....	6

Notre délégation était composée de: Frédérique Gharès (DIRAG/PREVI), Patrice Lestrade (DIRAG/TTI), Julien Cottreau (CM971/PREVI/D) en titulaires, et Johane Clem (DIRAG/ADM) en suppléante.

Le secrétariat de séance est assuré par la CGT.

### 1. Approbation ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé par toutes les organisations syndicales. Des questions diverses de Solidaires et FO sont ajoutées.

### 2. Approbation des PV précédents

Les PV des CSA du 21/12/2023 (vote → 6 POUR et une abstention) et du 18/03/2024 (vote → 7 POUR) sont approuvés en séance.

PV des 4 mars et 13 juin en attente de retour des RP.



### 3. Suivi des actions

#### **Actions du 23/11/23 :**

12. *Exercices sismiques et incendie* : bien avancé avec 2 exercices partout sauf en Guyane où il y en a eu 3, pour rappel 2 exercices sont l'obligation légale: Clôturée.

16. *Validation par la médecine du travail des troussees et armoires à pharmacie* : Achat de kit standard (pas de réponse de la médecine du travail en Martinique) : Clôturée.

18. *Réparation des douches et systèmes de fermeture au CM971* : PFA relancée pour l'année prochaine, les fermetures des casiers ont été changées,

19. *Aménagement des vestiaires et casiers au CM971, rangement produits de ménage* : en cours d'étude.

22. *Expertise de l'escalier menant au toit au CM973 : voir document le robotsonde n'est plus en fonctionnement et va disparaître* : Pas de péril urgent, continuer à le nettoyer (mousse) et à le colmater pour pas qu'il y ait des infiltrations, tous les 2 ou 3 ans refaire vérification, il reste une antenne de l'IGN et une de OBS → escalier conforme : Clôturée

#### **Actions du 11/12/23 :**

24. *Réflexion sur l'organisation cible de Pégase, structurer et définir les règles de désignation des opérateurs, certificateurs et hyperviseurs, améliorer la lisibilité des tableaux de service et harmoniser les gabarits* : Échéance prolongée. ADM/D voudrait arriver à un système harmonisé sur toute la DIRAG. Un DO sera mis en place.

26. *Remplacement du responsable logistique du Lamentin* : poste pourvu à compter du 01/01/2025.

#### **Actions du 21/12/23 :**

30. *Réflexion à mener sur le déploiement d'un DATI au CM972* : En cours, en attente de devis ;

31. *Avis du médecin de prévention sur la pénibilité de la vacation en semi-permanent au CM973* : Pas d'avancée, les agents actuellement en poste n'étaient pas présents lors du passage de permanent à semi-permanent. Clôturée → nouvelle action sur la charge de travail et réflexion sur un allègement, notamment en début de vacation.

32. *Demander la modification de la classification du CM971 du statut de ERP à ERT* : courrier de demande envoyé, toujours pas de réponse de la mairie.

33. *Insonorisation salle de réunion du CM973* : pas de budget alloué actuellement, en cours.

34. *Achat d'aspivenin pour les troussees à pharmacie* : en cours, reste à acheter en Guyane.

37. *Demande de financement pour un deuxième stagiaire à la formation NHC* : pas de retour actuellement.

38. *Recensement des volontaires pour la formation NHC et clarification sur les critères de choix* : travail de recensement commencé auprès de CM971 et DIRAG/PREVI, le choix est en cours (le premier critère est notamment l'ancienneté dans le service), la direction apportera bientôt des clarifications sur les raisons de ces choix.

39. *Création d'un GT sur l'égalité homme-femme à la DIRAG* : Clôturée

42. *Effectuer des mesures de rayonnement, après l'installation de l'antenne* : en cours, en attente de trouver l'entreprise, pour Desaix attente que la nouvelle antenne (sismographe) soit posée pour effectuer des mesures.



**Actions du 13/06/24 :**

45. *Poursuivre et effectuer un suivi des visites médicales en Guyane, pour ceux qui n'en ont pas encore bénéficié* : Clôturée.

46. *Report à un prochain CSA des points 6 (permanence) et 10 ( DO assurer les missions permanentes de MF en dehors des heures d'ouverture du CM973)* : Le point 6 sera à un ordre du jour lors d'un CSA en 2025, le point 10 est à l'ordre du jour.

47. *Mettre sur un répertoire sur public l'ensemble des fiches de poste à jour par type de métier et par service* : Clôturée.

48. *Faire un 2ème point sur les bilans des agents en service posté* : En cours.

#### **4. Présentation du Plan d'Action Unique (PAU, plan d'action visites de site et plan d'action CSA)**

Le PAU est une concaténation des 3 plans (Plan d'Actions de Prévention, plan d'actions suite à visite de sites et plan d'actions du CSA).

L'ISST trouve ce principe très bien. Il attire l'attention sur le fait que le PAP doit quand même être isolé. L'AP et l'ISST reste en contact pour améliorer différents points.

Pour l'évaluation des risques psycho-sociaux, cela bouge enfin. Suite à une réunion en août, la méthodologie a été actée et sera entérinée d'ici la fin d'année. Elle devrait être identique à celle utilisée dans l'hexagone. Sa mise en œuvre est prévue en 2025, il vaut mieux ne pas aller trop vite mais bien le faire.

Une attention particulière est mise sur l'absence de maintenance pour le défibrillateur de Guyane.

#### **5. Finalisation des MO incendie (pour avis)**

Les différents MO sont présentés par l'AP.

Ils ne sont pas mis au vote suite à diverses remarques, les documents ne sont pas dans leur version finale.

Il est demandé aux RP de faire remonter les améliorations, modifications des différents MO pour leur mise à jour.

#### **6. Information sur le devenir du site du Lamentin et suites données (pour information).**

Toujours 2 scénarios en balance (le centre d'affaires au Lamentin et le regroupement à Desaix).

Le 24 octobre a eu lieu une réunion à la Drfip. A priori, elle n'a mis aucun veto à ces scénarios et ne force la main pour aucun des 2. La direction est toutefois en attente de leur recommandation. Il a été demandé que le coût des 2 opérations soit calculé sur 25 ans.



## **7. Point sur les effectifs en fonction et sur les recrutements en cours (pour information).**

Le TROED reste inchangé avec 90 agents.

Depuis 2023, il y a eu 20 nouvelles arrivées.

Début 2025, il restera un poste vacant à OBS/CM971.

Une attention particulière sera de mise en raison des événements récents, que cela soit sur l'attractivité des postes ou les demandes de départ de certains agents.

## **8. Point relatif à la situation du service de prévision du CM971 (pour information).**

Avec l'arrivée d'un 9ème prévisionniste en janvier 2025, les difficultés à armer les vacances et réaliser les tds s'estompent. Le point ne sera plus à l'ordre du jour de manière systématique.

## **9. Présentation du DO "Assurer les missions permanentes de Météo-France en dehors des heures d'ouverture du Centre Météorologique de Guyane".**

En cas d'activation, ce document d'organisation fait appel au « volontariat » des différents prévisionnistes de Guyane et en cas d'indisponibilité de leur part, il est fait appel au responsable prévi voire au chef de centre.

Le document semble aller dans le sens de ce que veulent les collègues de Guyane et DIRAG/PREVI. Il faudra avoir une attention particulière sur les conditions d'appel à volontaire.

Vote : 5 POUR (dont la CFDT-Météo) – 2 abstentions

## **10. Examen du registre RSST (pour information).**

Sans objet.

## **11. Examen des accidents de service (pour information).**

Sans objet

## **12. Présentation du DUERP.**

Le DUERP a été présenté brièvement par l'AP. Il sera soumis au vote par retour de mail dans les 15 jours afin que les RP puissent faire remonter leurs remarques.



### **13. Mise en place du COSSIC à la DIRAG.**

Le COSSIC (comité de suivi des situations individuelles et collectives) remplace les CSL. Cela concerne le retour au travail d'un agent après une longue absence ou des aménagements pour les agents en situation de handicap. Son but est de trouver des solutions et non de juger. Contrairement au CSL, l'agent aura un retour à l'issue des différents entretiens.

### **14. Programmation des visites de site et des exercices d'évacuation.**

La visite de site du radar du Diamant est planifiée le 25 novembre 2024.

La visite de site de la Guyane se fait sur 3 jours (trajet compris), les 3, 4, 5 décembre 2024. (NB du 14/11 : elle est finalement reportée à 2025).

Des visites de site en Martinique et en Guadeloupe seront planifiées en 2025.

### **15. Information sur les travaux d'installation de panneaux photovoltaïques sur les sites de Desaix et du Raizet.**

Les installations des panneaux photovoltaïques vont entraîner des nuisances sonores. Suite à notre question sur les mesures prévues face à ces nuisances concernant les agents en HB ou les prévisionnistes, des bouchons anti-bruit et des casques seront mis à disposition. Dans la mesure du possible, des bureaux de repli seront prévus et l'accès au télétravail sera facilité durant la phase de travaux.

### **16. Questions diverses**

#### ***Questions de Solidaires-Météo***

- *Point d'info sur les événements récents en Martinique (pas de csa exceptionnel)*

La direction explique qu'il y a eu 2 phases :

- La première, avec la plupart du temps une organisation inchangée, avec diffusion de consignes de prudence notamment pour les trajets (ex. : possibilité de ne pas venir si il y a un risque sur les trajets domiciles/travail)
- Ensuite les nuits du 9 et 10 octobre, qui ont conduit à une situation de crise durant 4 jours (jeudi à dimanche) et l'activation de secours aéro (Orly, Toulouse et Nantes durant 3 nuits et activation de SPOC pour les 2 dernières nuits pour la veille SPB). Les vacations qui ont été armées, l'ont été par des agents logés sur site à Desaix ou au Lamentin ;

Suite aux événements de samedi soir (voitures fouillées sur le parking du Lamentin), un agent a pris la vacation de nuit suivante à Desaix et le deuxième agent s'est déclaré gréviste (est-ce par peur de se retrouver seul au Lamentin dans le contexte actuel ?)

Pour pallier à ces problèmes, 2 actions :

- Mise en place du deuxième poste à Desaix
  - Une action à instruire concernant le renforcement des clôtures, mise en place de caméra, ....
- 
- *Assignations → plusieurs retours de prévisionnistes qu'elles sont abusives au vu de la situation météo et qu'elles manquent de rigueur dans la forme d'assignation*



La direction déclare qu'elle applique les pratiques de l'établissement, et que le taux d'assignation est peu élevé en DIRAG par rapport aux autres DIR.

Si les assignations sont plus nombreuses actuellement, c'est du fait de la saison cyclonique et des multiples vigilances jaunes. Enfin, la direction indique que pour respecter les 24h d'anticipation, il y a le risque qu'une situation potentielle de vigilance au moment de l'assignation ne le soit plus lors de la vacation en question.

- *Permanence métier, il a été dit lors de la réunion du 22 octobre qu'à CM971/PREVI, un adjoint à PREVI/D va être créé, participera t'il à la permanence métier ?*

La direction stipule que ce n'est pas ce qui a été dit lors de la réunion. Il a été évoqué qu'un prévisionniste soit « adjoint » pour qu'il puisse sortir du tour si PREVI/D est absent, cela sera bien entendu soumis en CSA si cela se fait.

Pour les permanenciers métiers, la direction trouve que 4 permanenciers c'est trop peu. Ce point devrait être traité en 2025.

- *Avancement sur la création nouveau poste OBS/CM973*

La direction indique ne pas avoir obtenu de la part de la DSO la création d'un nouveau poste.

### ***Questions de FO***

- *Possibilité pour les prévisionnistes de CM971 de détenir l'habilitation électrique et d'avoir accès à la salle serveur*

La direction refuse pour raisons de sécurité des personnes et des biens.